

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 13 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 354** Subvention (25 000 euros) à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021,

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association Ferraille prospection et exploitation artistique, 168/170 rue Saint-Denis 75002 Paris, au titre de l'année 2021. 2021\_04144 /183126

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention avec l'association, jointe en annexe.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**